

## SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE

## RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2025

## Rapport d'activité

Le Tunnel Prado Carénage, premier ouvrage urbain en France de circulation routière à péage, est en exploitation depuis le 18 septembre 1993.

7.011.012 véhicules légers ont emprunté le tunnel sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025, soit une baisse de 1,8 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024, baisse partiellement due à un effet calendaire de l'année bissextile 2024. Le trafic journalier moyen est en retrait de 1,2 % sur la période.

Le chiffre d'affaires de la Société est en hausse de 1,4 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024, principalement en raison des augmentations tarifaires appliquées en janvier 2025 (passage du tarif de base hors remises de 3,20€ à 3,30€ TTC), compensant la baisse de trafic de 1.8%. Le tarif de base du passage hors remises est demeuré inchangé depuis cette date.

Le Conseil d'administration qui s'est tenu le 29 septembre 2025 a arrêté les comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2025.

#### Comptes résumés du 1er semestre 2025

#### Compte de résultat résumé

En euros	30 juin 2025	30 juin 2024
Chiffre d'affaires	19 117 129	18 881 111
Résultat d'exploitation	7 512 816	6 751 916
Résultat financier	(141 108)	(378 738)
Résultat courant avant impôt et participation	7 371 708	6 373 178
Résultat net	5 355 843	4 648 577

#### Bilan résumé

En euros	30 juin 2025	31 décembre 2024
Immobilisations incorporelles nettes Immobilisations corporelles nettes Immobilisations financières Total de l'actif circulant	1 384 342 71 839 609 3 100 45 603 300	1 494 984 78 361 031 3 100 49 543 017
Total de l'actif	118 830 352	129 402 131
Capitaux propres Provisions pour charges Total des dettes	65 562 339 2 780 351 50 487 662	73 048 996 2 705 466 53 647 669

#### 1 – Au compte de résultat :

Le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2025 est en augmentation de 1,4 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2024, essentiellement sous l'effet des augmentations tarifaires et de la baisse de trafic.

Le résultat net, qui s'est établi à 5,4 M€ au 30 juin 2025, est en hausse de 15,2 % par rapport au résultat du 1<sup>er</sup> semestre de l'année précédente. Cette hausse résulte principalement de l'effet conjugué de l'augmentation du chiffre d'affaires péage et de la contraction des charges d'exploitation.

#### 2 – Au bilan:

La variation de la valeur nette des immobilisations par rapport à 2024 est principalement due à l'impact des dotations aux amortissements de la période pour la bretelle Schlæsing.

La variation à la baisse de l'actif circulant est pour l'essentiel liée à la baisse des disponibilités, en raison d'une part du versement des dividendes décidés au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2024 (-12,8M€) et à la poursuite du remboursement de la dette au 30 juin 2025 (-3,5M€), et d'autre part des flux positifs générés par la trésorerie d'exploitation (+13,9M€ au premier semestre).

Au passif, le poste des dettes évolue essentiellement sous l'effet du remboursement de l'emprunt.

Conformément au contrat de concession, des inspections et des analyses complémentaires sont en cours sur les ouvrages existants. Selon les résultats, ils pourraient donner lieu à une augmentation de la provision de travaux pour maintenir le patrimoine du réseau concédé.

#### Perspectives deuxième semestre 2025

#### 1 - Trafic:

La visibilité demeure réduite à date. L'activité reste dépendante du contexte économique et social (notamment, impact de la situation politique et économique au cours du second semestre).

La bretelle Schlæsing continue sa montée en charge avec 842 197 passages entre le 1er janvier 2025 et le 30 juin 2025. Le trafic journalier moyen dans la bretelle Schlæsing au premier semestre 2025 est ainsi en hausse de 17,5% par rapport à celui du premier trimestre 2024.

#### 2 - Tarif:

Le tarif de base du passage hors remises reste inchangé, s'élevant à 3,30 euros toutes taxes comprises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### 3 – Gouvernance:

Le Conseil d'administration de la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage (SMTPC) qui s'est réuni le 19 mai 2025 a nommé Monsieur Julien Thomas Directeur Général de la société, en remplacement de Monsieur Jérôme Havard, à compter du 2 juin 2025.

# SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE

Société Anonyme 3, avenue Arthur Scott 13010 Marseille RCS Marseille B 334 173 879

Comptes semestriels

Période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025

## Sommaire

# Bilan

- Actif	. 3
- Passif	
Compte de résultat	
Tableau des flux de trésorerie	
Annexe	

# Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage Bilan actif

_	30 juin 2025	31 décembre 2024	30 juin 2024
Immobilisations incorporelles nettes (note 3)	1 384 342	1 494 984	1 232 291
Immobilisations corporelles			
- Valeurs brutes (note 4)	292 852 313	292 745 746	293 269 394
- Amortissements (note 4)	(221 012 704)	(214 384 715)	(208 608 690)
- Montants nets	71 839 609	78 361 031	84 660 704
- Immobilisations financières	3 100	3 100	3 100
Total des immobilisations incorporelles et corporelles mises en concession	73 227 051	79 859 114	85 896 095
Stocks nets (note 5)	150 617	144 218	172 682
Créances clients et comptes rattachés nets (note 6)	3 264 048	2 823 503	3 087 580
Autres créances nettes (note 6)	699 435	1 943 210	1 175 238
Disponibilités (note 7)	40 837 002	43 983 544	49 066 051
Charges à étaler (note 8)	455 027	496 393	537 759
Charges constatées d'avance (note 9)	197 171	152 150	279 924
Total de l'actif circulant	45 603 300	49 543 017	54 319 234
Total de l'actif	118 830 352	129 402 131	140 215 329

# Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage Bilan passif

_	30 juin 2025	31 décembre 2024	30 juin 2024
Capital	17 804 375	17 804 375	17 804 375
Primes d'émission et de conversion	10 682 630	10 682 630	10 682 630
Réserve légale	1 780 438	1 780 438	1 780 438
Autres réserves	100 000	100 000	100 000
Report à nouveau	29 839 054	33 239 439	33 239 439
Résultat net	5 355 843	9 442 116	4 648 577
Capitaux propres (note 10)	65 562 339	73 048 996	68 255 459
Provisions pour charges (note 11)	2 780 351	2 705 466	2 308 548
Emprunts et dettes auprès des établissements			
de crédit (note 12)	42 228 999	45 737 998	49 730 998
Avances reçues des clients	1 014 348	1 009 294	1 008 015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 317 649	2 018 021	1 554 393
Dettes fiscales et sociales (note 13)	2 909 297	2 773 850	2 777 949
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	557 516	666 324	283 258
Autres dettes (note 14)	2 352 207	1 330 505	14 188 835
Produits constatés d'avance (note 15)	107 645	111 675	107 874
Total des dettes	50 487 662	53 647 669	69 651 322
Total du passif	118 830 352	129 402 131	140 215 329

# Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage Compte de résultat

	30 juin 2025 (6 mois)	31 décembre 2024 (12 mois)	30 juin 2024 (6 mois)
Recettes de péages	18 436 416	36 679 971	18 180 488
Prestations annexes	680 713	1 370 412	700 623
Chiffre d'affaires (note 17)	19 117 129	38 050 382	18 881 111
Production immobilisée			
Produits d'exploitation	19 117 129	38 050 382	18 881 111
Autres achats et charges externes	(1 920 168)	(4 642 427)	(2 212 623)
Impôts, taxes et versements assimilés	(200 993)	(451 193)	(222 504)
Salaires et traitements	(1 616 773)	(2 966 087)	(1 551 060)
Charges sociales	(811 872)	(1 468 567)	(800 293)
Dotations aux amortissements de caducité (note 4)	(6 182 802)	(12 358 768)	(6 183 982)
Dotations aux amortissements techniques et des charges d'exploitation à répartir (notes 3, 4 et 8)	(873 742)	(2 017 503)	(1 023 098)
Dotations aux provisions et reprises, nettes	(119 970)	(494 609)	(301 540)
Autres produits et charges, nets (note 18)	122 006	189 994	165 905
Charges d'exploitation	(11 604 313)	(24 209 159)	(12 129 195)
Résultat d'exploitation	7 512 816	13 841 223	6 751 916
Produits financiers	772 128	1 881 446	1 042 142
Intérêts et charges assimilées	(913 236)	(2 721 712)	(1 420 880)
Résultat financier (note 19)	(141 108)	(840 266)	(378 738)
Résultat courant avant impôt et participation	7 371 708	13 000 957	6 373 178
Résultat exceptionnel (note 20)	8 704	(40 258)	1 180
Impôt sur les bénéfices (note 21)	(1 867 171)	(3 258 657)	(1 587 919)
Participation des salariés	(157 398)	(259 926)	(137 862)
Résultat net	5 355 843	9 442 116	4 648 577

# Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage Tableau des flux de trésorerie

	30 juin 2025 (6 mois)	31 décembre 2024 (12 mois)	30 juin 2024 (6 mois)
Résultat net Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation	5 355 843	9 442 116	4 648 577
- Variation des stocks	(6 399)	1 092	(27 371)
- Dotations aux amortissements et aux provisions	952 346	2 429 379	1 283 272
- Dotations aux amortissements de caducité	6 182 802	12 358 768	6 183 982
- Charges à étaler	41 366	82 732	41 366
- Plus ou moins-values de cession Incidences de la variation des créances et dettes	-	100 944	-
d'exploitation	1 329 177	(212 444)	94 798
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	13 855 134	24 202 586	12 224 624
Encaissements sur cessions d'immobilisations	3 400	=	-
Paiements sur acquisitions d'immobilisations	(653 576)	(2 142 052)	(1 333 333)
Flux de trésorerie affectés aux opérations			
d'investissement	(650 176)	(2 142 052)	(1 333 333)
Octroi de crédits bancaires	-	-	-
Remboursement des crédits bancaires	(3 509 000)	(7 562 500)	(3 569 500)
Dividendes	(12 842 500)	(12 258 751)	
Flux de trésorerie affectés aux opérations de			
financement	(16 351 500)	(19 821 250)	(3 569 500)
Variation de trésorerie	(3 146 542)	2 239 284	7 321 792
Trésorerie à l'ouverture	43 983 544	41 744 260	41 744 260
Trésorerie à la clôture	40 837 002	43 983 544	49 066 051
La trésorerie à la clôture est constituée par les éléments suivants :			
Disponibilités	40 837 002	43 983 544	49 066 051
Concours bancaires courants	<u> </u>	<u> </u>	
Total	40 837 002	43 983 544	49 066 051

# Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

## Comptes intermédiaires, période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025

#### **Annexe**

#### Note liminaire

La société a pour activité la concession de la construction et de l'exploitation du tunnel du Prado Carénage à Marseille. Le contrat de concession prendra fin en janvier 2033, soit un peu plus de 39 ans après la mise en service du tunnel qui a eu lieu le 18 septembre 1993.

Aux termes d'un avenant au contrat de concession notifié le 26 août 2005, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a étendu la concession à la réalisation, au financement et à l'exploitation d'un ouvrage souterrain dénommé "tunnel Louis Rège" et à ses accès. Cet ouvrage, inauguré le 4 juin 2007, permet une liaison directe et gratuite entre le tunnel Prado Carénage et l'avenue du Prado.

A l'issue de la décision favorable de la Commission européenne sur la compatibilité du Projet Schlæsing avec les règles d'aides d'Etat en matière de compensation de service public, l'avenant n°9 au contrat de concession est entré en application. Cet avenant confie la responsabilité du financement, la conception, la construction, l'exploitation et l'entretienmaintenance de la Bretelle Schlæsing à la société et prolonge la durée la concession de 7 ans et 4 mois, soit un terme de la concession arrêté désormais au 18 janvier 2033. Cette bretelle, inaugurée le 3 octobre 2023, permet de relier gratuitement le boulevard Schlæsing au tunnel Prado Carénage et à l'autoroute A50.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est substituée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en tant que concédant du tunnel du Prado Carénage.

Conformément à un contrat conclu avec la Société Prado Sud, la société est également exploitante du tunnel Prado Sud, tunnel reliant le tunnel Prado Carénage au rond-point de l'avenue du Prado.

#### Note 1. Faits marquants de la période

Trafic et chiffre d'affaires

Sur le premier semestre 2025, 7 011 012 véhicules ont emprunté le tunnel Prado Carénage, soit une baisse de 1,8% par rapport à la même période en 2024, partiellement due à un effet calendaire de l'année bissextile 2024, le trafic journalier moyen étant en retrait de 1,2% par rapport au premier semestre 2024.

Le chiffre d'affaires péage du premier semestre 2025 est en hausse de 1,4% par rapport à celui de l'année précédente. Cette hausse résulte, d'une part, des augmentations tarifaires appliquées en janvier 2025 (passage du tarif de base hors remises de 3,20€ à 3,30€ TTC), d'autre part, de la baisse de trafic annoncée plus haut. Le tarif de base du passage hors remises est demeuré inchangé depuis janvier 2025.

## Bretelle Schlæsing

Le trafic de la bretelle Schlæsing poursuit sa croissance au cours du premier semestre 2025, avec 842 197 passages entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 30 juin 2025. Le trafic journalier moyen dans la bretelle Schlæsing au premier semestre 2025 est ainsi en hausse de 17,5% par rapport à celui du premier trimestre 2024.

## Note 2. Principes, règles et méthodes comptables

#### Déclaration de conformité

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

La société n'ayant pas de filiale et de participation, elle n'établit pas de comptes consolidés. Dès lors, le règlement européen imposant aux sociétés cotées européennes d'établir leurs comptes consolidés conformément aux normes IFRS ne peut s'appliquer à la société.

Les comptes semestriels au 30 juin 2025 couvrent la période allant du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement par des logiciels informatiques d'exploitation dont la valeur brute au bilan représente le coût d'acquisition. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 5 et 8 ans pour les logiciels d'exploitation commerciale et de 3 ans pour les autres logiciels.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de construction. S'agissant du tunnel, ce coût inclut l'ensemble des frais engagés pendant la phase de construction, notamment les frais de conception, de construction et les frais financiers.

Les immobilisations rattachées à la concession se répartissent entre les biens non renouvelables et les biens renouvelables. Cette dernière catégorie regroupe les immobilisations qui devront être renouvelées au moins une fois avant la fin de la concession.

L'amortissement de caducité est pratiqué sur la totalité des immobilisations mises en concession, renouvelables et non renouvelables, incluant, depuis sa mise en service, les coûts relatifs à la construction du nouvel accès au boulevard Schlæsing. L'amortissement de caducité a pour but de tenir compte de la remise gratuite des biens de retour au concédant à la fin de la concession, le 18 janvier 2033.

L'amortissement de caducité est déterminé de façon linéaire sur la durée résiduelle de la concession. Le montant de l'amortissement de caducité est présenté à l'actif du bilan en déduction de la valeur brute des immobilisations. Les dotations constituent des charges d'exploitation.

L'amortissement technique s'applique aux immobilisations renouvelables. Il est déterminé selon la méthode linéaire sur la base de la valeur d'entrée des biens correspondants et en fonction de leur durée de vie estimée, à savoir :

- Agencements et aménagements des installations générales : 8 à 15 ans

- Equipements intégrés aux installations : 5 ans

- Matériels techniques : 5 ans

- Matériels de transport : 5 ans

#### Provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé

Certains éléments, tels que la chaussée des tunnels ainsi que celle des bretelles d'accès, entrant dans la composition des immobilisations non renouvelables mises en concession nécessitent des remises en état périodiques. La provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé a pour objet de répartir par avance sur plusieurs exercices le coût des réparations lorsqu'elles sont individuellement de montants significatifs. Cette provision est révisée chaque année en fonction, notamment, des éléments techniques disponibles à la date de l'arrêté des comptes. Elle figure au passif du bilan dans la rubrique « provisions pour charges ».

La provision est estimée à partir d'éléments historiques récents et selon le calendrier des travaux à venir déterminé par la Direction. Les dépenses afférentes aux différents travaux de remplacement et d'entretien sont inflatées au taux annuel de 2,4% retenu au 30 juin 2025 (2,4% au 31 décembre 2024).

Les dépenses d'entretien et de réparations courantes ou celles présentant un caractère préventif ayant vocation à prévenir les dégradations, pannes ou accidents que pourrait subir un bien immobilisé, sont considérées comme des charges de la période.

#### Stocks

Les stocks sont composés essentiellement des pièces de maintenance et de sécurité. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition déterminé selon leur coût moyen pondéré.

## Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont inscrites à leur valeur nominale à l'actif du bilan et font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

#### Charges constatées d'avance

Ce poste comprend des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra de façon postérieure à la clôture considérée.

## Charges à étaler

Les coûts directement liés à la mise en place des emprunts souscrits en 2019, dans le cadre du refinancement de la dette à long terme, sont considérés comme des frais accessoires aux emprunts. A ce titre, ils sont inscrits au poste « charges à étaler » et sont rapportés en résultat dans la rubrique « Dotations aux provisions et reprises, nettes » prorata temporis sur la durée des emprunts auxquels ils se rapportent.

#### Engagements sociaux

## (i) Indemnités de départ à la retraite

La société verse à son personnel des indemnités de départ à la retraite dont le calcul est fixé par un accord d'entreprise. L'indemnité n'est versée qu'à la condition que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment du départ à la retraite. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges" pour un montant net de la juste valeur des actifs liés à ce régime (versements effectués auprès d'un fonds d'assurance externe pour assurer la couverture de ces engagements).

## (ii) Médailles du travail

Les médailles du travail sont attribuées aux salariés ayant successivement 20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans d'ancienneté. La société prend en charge le paiement de la médaille et le versement d'une gratification sous condition que le salarié ait une ancienneté supérieure à 15 ans au sein de la société à la date d'attribution de la médaille du travail. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

#### Opérations de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts

La société a mis en place des contrats de swap d'intérêt visant à fixer le taux d'intérêt de son endettement à taux variable. Les sommes nettes versées ou reçues du fait des contrats de swap sont enregistrées en résultat financier simultanément aux intérêts variables faisant l'objet de la couverture. Le montant total de la juste valeur de ces swaps s'élève à +381 milliers d'euros au 30 juin 2025 (+522 milliers d'euros au 31 décembre 2024).

## Chiffre d'affaires

Le fait générateur de l'enregistrement du chiffre d'affaires péages correspond au passage dans le tunnel.

## Résultat exceptionnel

La réforme du Plan Comptable Général en vigueur depuis le 1er janvier 2025 (règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022) redéfinit le résultat exceptionnel en limitant son périmètre aux produits et charges issus d'événements majeurs et inhabituels, excluant ainsi les opérations de gestion courante précédemment comptabilisées comme exceptionnelles. Cette nouvelle définition entraı̂ne notamment le reclassement des éléments tels que les sorties d'immobilisations corporelles et incorporelles précédemment enregistrées en résultat exceptionnel vers le résultat d'exploitation (rubrique « Autres produits et charges, nets »).

#### Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices enregistrée dans les comptes intermédiaires est évaluée en appliquant le taux effectif d'impôt au résultat avant impôt et participation des salariés de la période. Ce taux effectif d'impôt correspond au rapport entre la charge d'impôt sur les bénéfices estimée pour l'exercice en cours et le résultat avant impôt et participation des salariés (y compris forfait social lié) prévisionnel de l'exercice en cours. La société n'enregistre pas les impôts différés.

Participation légale des salariés aux bénéfices de l'entreprise

La charge de participation des salariés enregistrée dans les comptes intermédiaires correspond à la moitié de la charge annuelle prévisionnelle de l'exercice en cours.

## Note 3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels d'exploitation commerciale. Elles ont varié comme suit au cours de la période :

	31 décembre 2024	Augmentations	Diminutions	30 juin 2025
Valeurs brutes	5 865 475	316 480	(193 785)	5 988 170
Amortissements	(4 370 491)	(265 469)	32 132	(4 603 828)
Montants nets	1 494 984	51 011	(161 653)	1 384 342

Les augmentations comptabilisées sur la période sont principalement liées à la poursuite du déploiement de la solution de gestion de la monétique ainsi qu'aux évolutions des solutions de comptage et d'analyse du flux de trafic.

Les diminutions comptabilisées sur la période proviennent principalement d'une mise au rebut d'immobilisations sorties sur la période pour leur partie incorporelle.

## Note 4. Immobilisations corporelles

Variation des valeurs brutes

La valeur brute des immobilisations corporelles a évolué comme suit au cours de la période :

	31 décembre 2024	Augmentations	Diminutions	30 juin 2025
Immobilisations non renouvelables	273 807 986	104 376	-	273 912 362
Immobilisations renouvelables	18 531 306	396 279	(121 721)	18 805 865
Immobilisations en cours	406 454	298 533	(570 901)	134 087
Total	292 745 746	799 188	(692 621)	292 852 313

Les augmentations comptabilisées sur la période sont notamment liées à la modernisation des solutions dédiées à la clientèle, au renouvellement du matériel d'exploitation et de la signalétique, ainsi qu'à la rénovation des systèmes d'éclairages des tunnels.

#### Variation des amortissements

Les amortissements des immobilisations corporelles ont enregistré les variations suivantes au cours de la période :

	31 décembre 2024	Dotations	Reprises	30 juin 2025
Amortissements de caducité	198 888 232	6 052 324	-	204 940 556
Amortissements				
techniques	15 496 483	697 385	(121 721)	16 072 148
Total	214 384 715	6 749 709	(121 721)	221 012 704

## Note 5. Stocks

Les stocks ont varié comme suit au cours de la période :

	30 juin 2025	31 décembre 2024	30 juin 2024
Valeurs brutes	255 512	249 113	277 576
Dépréciations	(104 895)	(104 895)	(104 894)
Valeurs nettes	150 617	144 218	172 682

## Note 6. Créances d'exploitation nettes

Analyse par nature

	30 juin 2025	31 décembre 2024	30 juin 2024
Créances clients et comptes rattachés	3 264 048	2 823 503	3 087 580
Fournisseurs débiteurs	-	-	-
Créances sociales	6 221	1 051	5 007
Créances fiscales	302 841	1 305 950	753 059
Débiteurs divers	390 374	636 210	417 172
Total	3 963 484	4 766 712	4 262 818

Le poste Créances clients et comptes rattachés correspond principalement aux recettes de péages collectées de manière centralisée via les badges télépéages dit interopérables et reversées à la société par le gestionnaire de ces badges postérieurement à la clôture considérée.

## Note 7. Disponibilités

Analyse par nature

	30 juin 2025	31 décembre 2024	30 juin 2024
Comptes courants bancaires actifs	40 774 540	43 929 317	49 005 738
Caisses	62 462	54 227	60 313
Total	40 837 002	43 983 544	49 066 051

Le solde des Comptes courants bancaires actifs incluent les placements au titre des contrats de compte à terme déblocables avec un préavis de 32 jours. Le montant de ces placements s'élève à 34 270 milliers d'euros au 30 juin 2025 (37 670 milliers d'euros au 31 décembre 2024).

## Note 8. Charges à étaler

Les charges à étaler sont exclusivement composées des coûts de mise en place de l'emprunt contracté au cours de l'exercice 2019.

Analyse de la variation des charges à étaler

	30 juin 2025	31 décembre 2024	30 juin 2024
Montant net à l'ouverture	496 393	579 125	579 125
Reprise en résultat	(41 366)	(82 732)	(41 366)
Montant net à la clôture	455 027	496 393	537 759

## Note 9. Charges constatées d'avance

Analyse par nature

_	30 juin 2025	31 décembre 2024	30 juin 2024
Commissions versées à l'agent (cf. note 12)	8 333	18 333	9 166
Primes sur contrats d'assurance	25 876	4 481	110 929
Contrats d'entretien	98 149	81 219	91 718
Autres	64 813	48 117	68 111
Total	197 171	152 150	279 924

## Note 10. Capitaux propres

La variation des capitaux propres a été la suivante :

	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
31 décembre 2023	17 804 375	10 682 630	1 780 438	100 000	33 555 771	11 942 418	75 865 631
Affectation du résultat 2023	=	-	=	-	(316 332)	(11 942 418)	(12 258 750)
Résultat 31 décembre 2024						9 442 116	9 442 116
31 décembre 2024	17 804 375	10 682 630	1 780 438	100 000	33 239 439	9 442 116	73 048 996
Affectation du résultat 2024	=	=	=	-	(3 400 384)	(9 442 116)	(12 842 500)
Résultat 30 juin 2025					<u>=</u>	5 355 843	5 355 843
30 juin 2025	17 804 375	10 682 630	1 780 438	100 000	29 839 054	5 355 843	65 562 339

Au 30 juin 2025, le capital social est composé de 5 837 500 actions ordinaires ayant un nominale de 3,05 euros (identique au 31 décembre 2024). Il est entièrement libéré.

Les dividendes décidés au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2024 se sont élevés à 2,20 euros par action (les dividendes décidés au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2023 se sont élevés à 2,10 euros par action), soit un montant total de 12 842 500 euros versés le 4 juin 2025.

## Note 11. Provisions pour charges et passifs éventuels

Nature et variation des provisions pour charges

La nature et la variation des provisions pour charges qui sont inscrites au passif du bilan en application des principes décrits en note 2, se présentent comme suit :

			Rep	rises	_
-	31 décembre 2024	Dotations	Utilisées	Non Utilisées	30 juin 2025
Provision pour engagements sociaux	224 705	419	(7 105)	-	218 019
Provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé	2 332 512	133 996	(52 426)	-	2 414 082
Autres	148 250				148 250
Total	2 705 466	134 415	(59 531)		2 780 351

Analyse de la provision pour engagements sociaux

La provision pour engagements sociaux s'analyse comme suit :

	30 juin 2025	31 décembre 2024	30 juin 2024
Dette actuarielle relative aux indemnités de départ à la retraite	520 224	527 329	451 067
Juste valeur des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	(323 967)	(323 967)	(338 010)
Dette actuarielle nette relative aux indemnités de départ en retraite	196 257	203 362	113 057
Dette actuarielle au titre des médailles du travail	21 762	21 343	22 930
Total provision pour engagements sociaux	218 019	224 705	135 987

Le montant net de la dette actuarielle a évolué comme suit :

	30 juin 2025	31 décembre 2024	30 juin 2024
Dette actuarielle nette à l'ouverture	224 705	125 661	125 661
Charge / produit estimé(e) au cours de la période	(12 102)	93 536	4 675
Rémunération des actifs placés en garantie de la dette			
actuarielle	5 415	5 507	5 650
Dette actuarielle nette à la clôture	218 019	224 705	135 987

## (i) Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Les hypothèses de taux d'actualisation et de taux d'inflation retenues pour évaluer la dette actuarielle au 30 juin 2025 s'élèvent respectivement à 3,3% et 3% (hypothèses identiques à celles retenues au 31 décembre 2024). Cette dette actuarielle est estimée sur une hypothèse d'un âge de départ à la retraite à 65 ans (identique à celle retenue au 31 décembre 2024) à l'initiative du salarié. L'évaluation tient également compte de la mortalité avant l'âge de départ à la retraite et de la probabilité que le salarié quitte l'entreprise avant la date de son départ à la retraite. De plus, la société applique un taux de charges sociales de 47,47% au calcul du montant de la dette actuarielle (46,45% au 31 décembre 2024).

La dette actuarielle relative aux médailles du travail est, quant à elle, déterminée sans charges sociales dans la mesure où elle respecte les conditions de non-assujettissement.

Les versements effectués à une compagnie d'assurance en couverture de l'engagement de la société vis-à-vis de ses salariés en matière d'indemnités de départ à la retraite et les remboursements obtenus au titre des prestations servies, sont enregistrés en résultat au sein de la rubrique "Autres produits et charges nets".

## Analyse de la provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé

La provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé s'analyse comme suit par nature de dépenses :

	30 juin 2025	31 décembre 2024	30 juin 2024
Coûts liés à la chaussée	1 701 636	1 567 640	1 450 778
Coûts liés à la réfection de la dalle	712 446	764 872	573 533
Total	2 414 082	2 332 512	2 024 311

La variation de la provision liée à la chaussée s'explique par la poursuite du provisionnement des coûts de maintien en bon état planifiés sur la durée résiduelle de la concession.

Concernant la dalle, suite au problème de vieillissement accéléré des aciers de la dalle du tunnel identifié au cours de l'exercice 2013, la société a procédé à plusieurs séries de tests et d'analyses et a depuis mis en œuvre des travaux de réfection. Dans ce cadre, la société a exécuté des travaux au cours de la période pour un montant de 52 426 euros (226 026 euros au cours de l'exercice 2024). Ce montant vient en déduction de la provision enregistrée au 31 décembre 2024, déterminée à la suite de la mise à jour des hypothèses de calcul des coûts de réfection (calendriers prévisionnels des réparations, coût de la main d'œuvre, etc.). La provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé au titre de la dalle s'établit ainsi à 712 445 euros au 30 juin 2025 (764 872 euros au 31 décembre 2024).

Des travaux complémentaires d'inspection et d'analyse demeurent en cours. En fonction des conclusions de ces travaux, l'incidence financière pourra être ajustée dans les comptes afin de réévaluer précisément les obligations de provisionnement.

## Note 12. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Analyse par nature

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'analysent comme suit :

	30 juin 2025	31 décembre 2024	30 juin 2024
Emprunts liés à la convention de crédit	42 228 999	45 737 998	49 730 998
Intérêts courus sur emprunts			
Total	42 228 999	45 737 998	49 730 998

Le 26 novembre 2019, la société SMTPC a mis en place un nouvel emprunt auprès d'un pool bancaire. Cet emprunt s'inscrit dans le contexte de la prolongation de la concession et la validation du projet Schlæsing par la commission européenne et a pour objet :

- le financement de l'indemnité tronçon Scott;
- le financement des coûts d'investissement relatifs à la construction du nouvel accès au boulevard Schlæsing.

La convention de financement prévoit :

- un crédit à terme d'un montant total de 60,5 millions d'euros ;
- un crédit RSD d'un montant total de 5 millions d'euros.

Les derniers tirages sur le crédit à terme ont été réalisés au cours du premier semestre 2023. A la suite des premiers remboursements intervenus en 2023 (7 200 milliers d'euros), deux nouvelles tranches de crédit ont été remboursées le 30 juin 2024 puis le 31 décembre 2024, pour des montants respectifs de 3 570 milliers d'euros et 3 993 milliers d'euros. Une nouvelle tranche de remboursement est intervenue au 30 juin 2025 pour 3 509 milliers d'euros. L'encours du crédit à terme s'établit ainsi à 42 228 999 euros au 30 juin 2025 (contre 45 737 998 euros au 31 décembre 2024).

#### Intérêts

Le crédit à terme génère le paiement par la société d'intérêts calculés sur la base d'un taux variable fonction de l'Euribor 1 mois majoré de 1,35% en phase de construction puis d'un taux variable fonction de l'Euribor 6 mois majoré de 1,35% en phase d'exploitation. La convention de crédit prévoit que le montant notionnel total couvert au titre des contrats de couverture ne soit pas :

- Inférieur à 50% ni supérieur à 110% de l'avance CT en période de construction, étant précisé que ne seront pas pris en compte les opérations de taux plafond constituant des contrats de couverture.
- Inférieur à 25% de l'avance CT pendant la période débutant à la date effective de mise en service et s'achevant le 31 décembre 2027.

- Supérieur à 110% de l'avance CT en période d'exploitation, étant précisé que ne seront pas pris en compte les opérations de garantie de taux plafond constituant des contrats de couverture.
- Inférieur au profil prévisionnel de la dette nette diminuée de l'EBITDA communiqué préalablement à la fixation des taux sur la base du cas de base bancaire du modèle financier.

« L'avance CT » désignant un prêt mis à disposition ou devant être mis à disposition au titre du crédit à terme.

#### Clause de déchéance du terme

Selon la convention de crédit conclue le 26 novembre 2019, les événements suivants constituent des cas d'exigibilité anticipée de la dette : non-paiement, violations d'obligations, déclaration inexacte, manquement croisé, insolvabilité, cessation ou changement ou suspension d'activité, procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, nomination d'administrateurs provisoires ou de conciliateurs ou de mandataires liquidateurs, existence de mesures conservatoires ou d'exécution prises par des créanciers, illégalité, procédure d'alerte, contentieux constituant un changement significatif défavorable, perte de la concession, perte des documents de sûreté, résiliation et violation d'une loi applicable.

#### Sûretés consenties

En vertu des conventions relatives aux sûretés, la société s'engage à consentir à la CEPAC en qualité d'agent inter créancier et agent des suretés, les sûretés suivantes :

- le nantissement des comptes bancaires BNP, CEPAC et Crédit Mutuel pour un total de 5 157 093 euros au 30 juin 2025 (contre 5 547 771 euros au 31 décembre 2024) ;
- le nantissement des comptes-titres Eiffage et VINCI Concessions ;
- le nantissement des créances ASF, Eiffage, VINCI Concessions et des créances de restitution.

## Garantie obtenue auprès de VINCI Construction France

VINCI Construction France s'est engagé de manière autonome, inconditionnelle et irrévocable, conformément à l'article 2321 du code Civil, à payer au bénéficiaire, à première demande de sa part, et dans la limite d'un montant maximum correspondant à 1 251 074 euros. Cette garantie pourra faire l'objet d'un ou plusieurs appels.

#### Note 13. Dettes fiscales et sociales

_	30 juin 2025	31 décembre 2024	30 juin 2024
Impôt sur les bénéfices	224 495,00	-	-
Dettes envers le personnel	1 022 126	937 810	993 632
Participation des salariés	135 722	259 926	137 862
Dettes vis-à-vis des organismes			
sociaux	830 056	751 533	809 567
Taxe sur la Valeur Ajoutée	665 972	813 314	726 659
Autres	30 925	11 268	110 229
Total	2 909 297	2 773 850	2 777 949

#### Note 14. Autres dettes

_	30 juin 2025	31 décembre 2024	30 juin 2024
Dépôts et cautionnements	126 594	128 201	129 240
Rétrocessions recettes Société Prado Sud	1 971 239	969 861	1 285 993
Dividendes à verser	-	-	12 258 750
Autres	254 375	232 443	514 852
Total	2 352 207	1 330 505	14 188 835

Les dépôts et cautionnements représentent les montants versés par les clients lors de la souscription des abonnements télépéage et la remise des badges correspondant. Ils sont remboursés à l'occasion de la résiliation de ces abonnements ou constatés en produit en cas de perte du badge.

Conformément au contrat d'exploitation conclu avec la Société Prado Sud, la société a la charge de la collecte des péages du tunnel Prado Sud qu'elle reverse dans les délais convenus au contrat d'exploitation.

Les dividendes décidés au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2024, s'élevant à 2,20 euros par action (cf. note 10) soit un montant total de 12 842 500 euros, ont été versés le 4 juin 2025.

#### Note 15. Produits constatés d'avance

Analyse par nature

	30 juin 2025	31 décembre 2024	30 juin 2024
Revenus publicitaires	107 645	111 675	107 874
Total	107 645	111 675	107 874

## Echéances de comptabilisation en produits

Le montant des produits constatés d'avance au 30 juin 2025 sera repris en résultat au cours du prochain semestre (identique au 31 décembre 2024).

#### Note 16. Echéances des créances d'exploitation et des dettes d'exploitation

Les créances et dettes d'exploitation ont des échéances à moins d'un an (identique au 31 décembre 2024).

#### Note 17. Chiffre d'affaires

## Recettes de péages

Les recettes de péages enregistrées en chiffre d'affaires correspondent aux montants des péages hors taxes perçus sur le tunnel principal concédé.

Les recettes péages du 1er semestre 2025 correspondent au passage de 7 011 012 véhicules (7 138 326 véhicules pour la même période en 2024) au tarif moyen de 3,16 euros toutes taxes comprises (contre 3,06 euros au 1er semestre 2024).

Le tarif de base du passage hors remises s'élève à 3,30 euros toutes taxes comprises du 1er janvier au 30 juin 2025 (le tarif de base du 1er semestre 2024 était de 3,20 euros toutes taxes comprises).

## Prestations annexes

Le chiffre d'affaires des activités annexes recouvre principalement :

- la rémunération de la société au titre de son rôle d'exploitant du tunnel Prado Sud et au titre des prestations comptables et administratives assurées par la société pour le compte de la Société Prado Sud ;
- les prestations de lavage pour les tunnels gérés par la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- les loyers reçus pour l'exploitation de réseaux de télécommunications ;
- les revenus publicitaires.

Note 18. Autres produits et charges, nets

	Premier semestre 2025	Premier semestre 2024
Charges:		
- coût des réparations sur dégâts causés par des tiers	(15 638)	(268 836)
- comptabilisation en pertes de créances clients	(840 538)	(720 336)
- redevances au concédant	(73 746)	(74 167)
- rémunération des administrateurs	(16 340)	(32 620)
- divers	(163 293)	(1 021)
Produits:		
- indemnités d'assurance reçues	168 034	148 392
- pénalités sur violation de passages	1 024 649	1 078 177
- subvention d'exploitation	5 000	-
- divers	33 878	36 316
Produits (charges) nets	122 006	165 905

Les dépenses de réparations engagées par la société à la suite de sinistres pris en charge par les compagnies d'assurance sont présentées au sein du poste "autres charges". Cette présentation permet de mettre en regard les dépenses externes supportées par la société à la suite de la survenance de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes reçues.

Le poste « divers produits » intègre les produits à recevoir des assurances au titre des dégâts causés par les tiers.

Note 19. Résultat financier

	Premier	Premier
	semestre 2025	semestre 2024
Charges d'intérêts sur emprunts	(903 055)	(1 410 642)
Produits (charges) d'intérêts des instruments de couverture nets	137 905	372 466
Commission de non utilisation	(10 181)	(10 238)
Autres produits financiers	634 224	669 676
Résultat financier	(141 108)	(378 738)

La variation du poste « Charges d'intérêts sur emprunts » résulte principalement de l'effet de la hausse des taux d'intérêts entre le premier semestre 2024 et le premier semestre 2025. Les produits financiers générés par les instruments de couverture et le placement de la trésorerie permettent de compenser en grande partie la variation des charges financières.

## Note 20. Résultat exceptionnel

	Premier	Premier
	semestre 2025	semestre 2024
Reprises de provisions	-	-
Prix de cession des immobilisations cédées	-	-
Autres produits exceptionnels	8 963	1 186
Valeur nette comptable des immobilisations cédées		
ou sorties de l'actif	-	-
Autres charges exceptionnelles	(259)	(6)
Résultat exceptionnel	8 704	1 180

## Note 21. Impôt sur les bénéfices

Analyse par nature

L'impôt sur les bénéfices se décompose comme suit :

	Premier	Premier
	semestre 2025	semestre 2024
Charge d'impôt	(1 867 171)	(1 587 919)
Crédit d'impôt		
Impôts sur les bénéfices	(1 867 171)	(1 587 919)

La charge d'impôt au 30 juin 2025 est calculée selon la recommandation CNC relative à l'établissement de comptes intermédiaires (cf. note 2).

#### Note 22. Engagements financiers

En dehors des engagements relatifs aux instruments de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts décrits en note 12, les engagements financiers de la société sont les suivants :

- a) La société a consenti une caution à la ville de Marseille au titre de l'exploitation pour un montant de 215 000 euros.
- b) Le concédant a la faculté à compter de 2015 et moyennant un préavis d'un an de racheter la concession. En cas de rachat, le concessionnaire aura droit à une indemnité pour manque à gagner égale à la moyenne des produits nets réalisés pendant les sept dernières années précédant la date de rachat déduction faite des deux années les moins favorables au concessionnaire, multipliée par le nombre d'années restant à courir jusqu'à l'expiration normale de la concession.

# Note 23. Ventilation de l'effectif

	Effectif	Effectif moyen	
	Premier	Premier	
Statuts	semestre 2025	semestre 2024	
Cadres	10	8	
Agents de maîtrise	36	34	
Employés	19	22	
Total	64	64	